

## Présentation



L'enseignement agricole relève de la compétence du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. À la rentrée scolaire 2019, la région compte 62 établissements de l'enseignement agricole présents sur 68 sites. Par leur répartition, ces établissements contribuent à l'aménagement du territoire et à l'animation des territoires ruraux. Ils forment par voie scolaire 12 400 élèves et étudiants. Ces jeunes sont scolarisés dans des classes allant de la quatrième au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) et aux classes préparatoires aux grandes écoles. Les établissements publics de la région accueillent 3 500 élèves et étudiants et les établissements privés sous contrat, 8 900. Les filles constituent 46 % des effectifs. Elles sont plus présentes dans les cycles longs (seconde, baccalauréat et classes préparatoires) que dans les cycles courts (4e, 3e, CAPA et BTSA).

Un tiers des élèves et étudiants de la région suivent une formation générale, les deux tiers restants une formation professionnelle. Les spécialités professionnelles les plus suivies sont celles de la production (41 %), devant celles des services (33 %), de l'aménagement (19 %) et de la transformation (7 %) (page 113). Suite à la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, davantage d'élèves poursuivent

jusqu'au baccalauréat professionnel agricole, voire jusqu'au BTSA. L'obtention d'un de ces deux diplômes accompagné d'une spécialité orientée vers la production agricole confère la capacité professionnelle agricole, indispensable pour être éligible aux aides à l'installation en agriculture.

La région dispose de deux écoles privées d'ingénieurs, une à Beauvais et une à Lille, qui, à la rentrée 2019, accueillait plus de 3 000 étudiants.

L'enseignement agricole par la voie de l'apprentissage est dispensé sur 45 sites dans la région. Fin 2019, 4 100 apprentis s'y trouvaient en formation, dont un quart de filles seulement. Suite à la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, le niveau de diplôme a fortement augmenté : 65 % des apprentis de l'enseignement agricole ont préparé en 2019 des diplômes de niveau IV ou plus. Les apprentis choisissent d'abord les spécialités de la production (43 %), ensuite celles de l'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement (30 %) et des services (26 %) et enfin, celles de la transformation (1 %) (page 114).

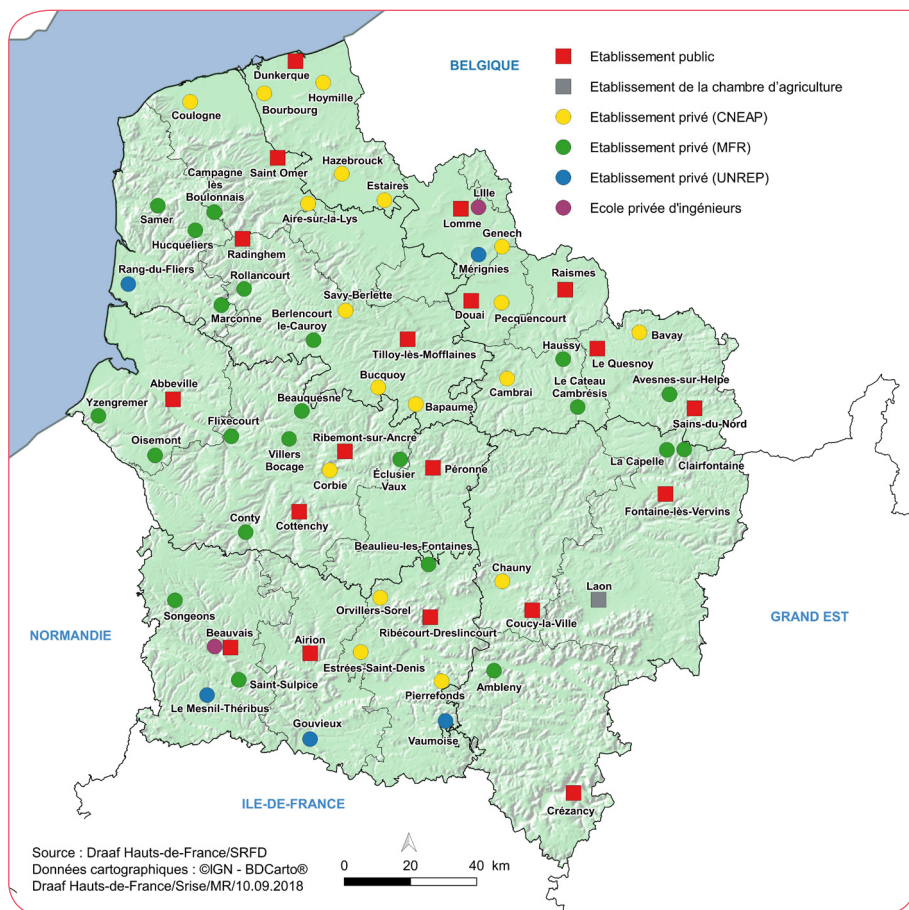
*En raison du Covid-19, les données concernant la formation professionnelle continue ne sont disponibles.*



- **"Portrait de l'enseignement agricole - Édition 2020"** - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
- **"Portrait des femmes et des hommes qui dirigent les exploitations agricoles des Hauts-de-France"** - Agreste Hauts-de-France - Études et analyses n° 30 - Mars 2019 - Srise
- **"La formation des exploitants agricoles"** - Agreste Primeur n°335 - Mars 2016 - SSP.

# Enseignement agricole

## Localisation des établissements de l'enseignement agricole



**MFR** : Maison Familiale Rurale

**CNEAP** : Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé

**UNREP** : Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion

## Résultats aux examens de l'enseignement agricole 2020

	CAPA rénové	Bac Professionnel	Bac Technologique	Bac S	BTSA
<b>Hauts-de-France</b>					
Inscrits	825	1 871	510	290	1 164
Présents	770	1 831	504	290	1 149
Admis	734	1 707	498	289	1 042
dont filles	289	852	211	nc	360
<b>% admis/présents</b>	<b>95,3</b>	<b>93,2</b>	<b>98,8</b>	<b>99,7</b>	<b>90,9</b>

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement



Différents parcours de formation peuvent être suivis :

↳ **la formation initiale par la voie scolaire** concerne les jeunes en formation à temps plein dans un établissement public ou privé ou les jeunes en formation en rythme approprié en Maison familiale rurale ou en Institut Rural d'Éducation et d'Orientation ;

↳ **la formation initiale par la voie de l'apprentissage** s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans. Elle se fait en alternance dans l'entreprise et au centre de formation d'apprentis (CFA) ou à l'école d'ingénieur ;

↳ **la formation professionnelle continue** est accessible à tous les salariés en activité ou en recherche d'emploi. Au Ministère en charge de l'agriculture, ce type de formation se déroule principalement dans les CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) et dans les établissements d'enseignement supérieur.

L'enseignement agricole dispense des formations à plusieurs niveaux :

↳ **le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)** accueille des jeunes sous statut scolaire, la dernière année de la scolarité obligatoire. Il permet aux élèves de moins de 15 ans de découvrir des métiers tout en poursuivant l'acquisition du socle de connaissances et de compétences du collège ;

↳ **le niveau V ou cycle court** prépare au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), certification intermédiaire délivrée au cours du cursus du baccalauréat professionnel en 3 ans ;

↳ **le niveau IV ou cycle long** mène au baccalauréat général série scientifique, au baccalauréat professionnel et au baccalauréat technologique ;

↳ **le niveau III ou cycle supérieur court** prépare au Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) ;

↳ **le niveau II ou cycle supérieur long** prépare aux carrières d'ingénieur, de vétérinaire, de paysagiste, de chercheur et d'enseignant du second degré.

D'autres diplômes peuvent être obtenus en formation adulte ou en apprentissage :

↳ **le brevet professionnel agricole (BPA)**, diplôme de niveau V ;

↳ **le brevet professionnel**, diplôme de niveau IV ;

↳ **les certificats de spécialisation (CS)**, qui sanctionnent un complément spécifique de formation dont le contenu s'appuie sur des référentiels de diplômes professionnels ou technologiques mis en oeuvre dans l'enseignement agricole. Ils peuvent être préparés après un CAPA, un baccalauréat ou un BTSA.

# Enseignement agricole

## Formation initiale par la voie scolaire - nombre d'élèves par filière

	Public 2019-2020			Privé 2019-2020		
	Effectifs	dont filles	Effectifs 2019-2020 / 2018-2019 en %	Effectifs	dont filles	Effectifs 2019-2020 / 2018-2019 en %
<b>Niveau V et VI</b>						
4ème - 3ème	34	6	6,3	1 890	542	2,7
CAPA	289	136	-2,4	811	395	-0,7
<b>Niveau IV</b>						
Seconde générale et technologique	266	140	-2,6	648	314	-2,8
Seconde professionnelle	656	305	6,1	1 319	671	-1,2
Bac S (Éducation nationale)	161	101	8,8	437	232	-1,4
Bac Professionnel	1051	496	-3,0	2 236	1250	-3,4
Bac Technologique	409	190	-1,9	622	267	-6,5
<b>Niveau III</b>						
BTSA	614	283	6,0	923	296	-2,5
Classes préparatoires	35	25	-5,4			
<b>Ensemble</b>	<b>3 515</b>	<b>1 682</b>	<b>0,9</b>	<b>8 886</b>	<b>3 967</b>	<b>-1,6</b>

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

## Formation initiale par la voie scolaire par secteur professionnel

	Public 2019-2020		Privé 2019-2020	
	Ensemble	dont Filles	Ensemble	dont Filles
Formation générale et technologique	905	462	3 631	1 355
Production	700	268	2 561	989
Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	868	158	624	58
Transformation	181	108	335	177
Services	861	686	1 735	1 388
<b>Ensemble</b>	<b>3 515</b>	<b>1 682</b>	<b>8 886</b>	<b>3 967</b>

Nombre d'élèves

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

# Enseignement agricole

## Formation initiale par la voie de l'apprentissage au 31 décembre

	Public		Privé	
	2018	2019 p	2018	2019 p
Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)	69	0	0	0
<b>Niveau V et VI</b>	<b>791</b>	<b>775</b>	<b>686</b>	<b>673</b>
CAPA	500	525	420	399
CAP	30	0	94	151
BPA	235	222	109	51
CSA	26	28	51	66
Titres homologués	0	0	12	6
BAPAAT	0	0	0	0
<b>Niveau IV</b>	<b>616</b>	<b>603</b>	<b>1 056</b>	<b>970</b>
Bac professionnel	311	338	733	684
Brevet professionnel	253	215	246	202
CSA	52	50	57	51
Titres homologués	0	0	20	33
<b>Niveau III</b>	<b>434</b>	<b>449</b>	<b>623</b>	<b>608</b>
BTS	0	0	78	99
BTSA	417	442	506	473
CSA	17	7	7	8
Titres homologués	0	0	15	21
DJEPS	0	0	17	7
<b>Niveau II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>61</b>
Titres homologués	0	0	36	42
Licence professionnelle				19
<b>Ensemble</b>	<b>1 910</b>	<b>1 827</b>	<b>2 401</b>	<b>2 312</b>

Nombre d'élèves au 31/12/2018 et au 31/12/2019

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

## Formation initiale par la voie de l'apprentissage par secteur professionnel au 31 décembre 2019

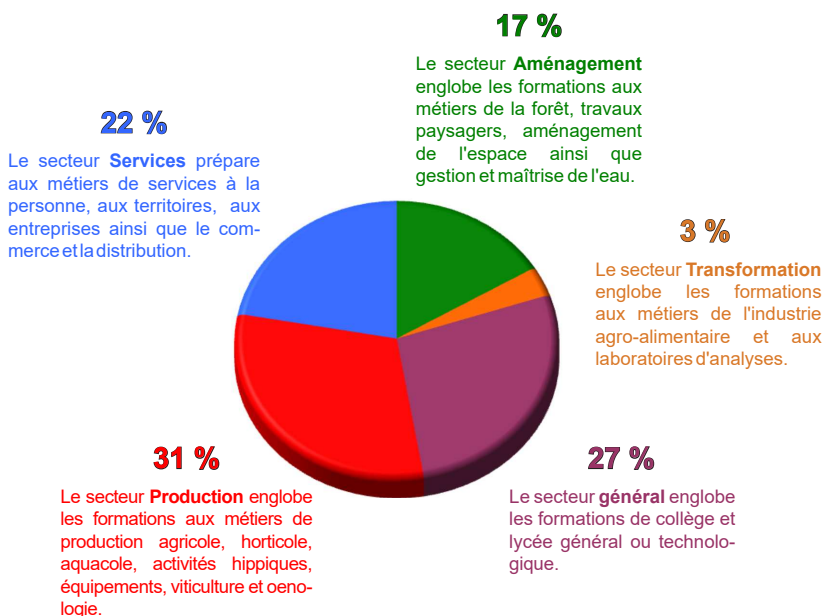
	Hauts-de-France	
	Public	Privé
Production	804	981
Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	844	387
Transformation	0	53
Services	179	891
<b>Ensemble</b>	<b>1 827</b>	<b>2 312</b>

Nombre d'élèves

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

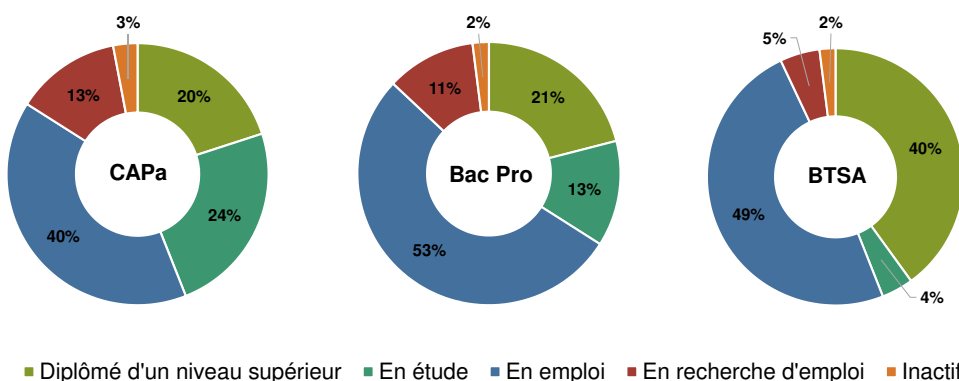
# Enseignement agricole

## Effectifs de la formation initiale par secteur professionnel en Hauts-de-France en 2019



Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

## Situation des diplômés de l'enseignement agricole en France trois ans après l'obtention du diplôme



Source : Enquête sur le devenir des diplômés de l'enseignement agricole (MAA ; AgroSup Dijon - Eduter)